



CARREL NET



Nettoyant décapant très puissant

**Nettoyant décapant
très puissant pour la rénovation
des carrelages, ciments et sols très
fortement encrassés par graisse,
suies, tartres, traces de ciment
et de plâtre, gomme de pneus, etc.**

Dosage :

*Carrelages et peintures
sols*

Diluer 1 l dans 2 à 15 l
d'eau, selon le degré de
salissure.

Ciment

Diluer 1 l dans 5 l d'eau
sur ciment neuf, 1 l pour
3 l d'eau ou même pur
sur ciment très gras ou
patiné.



Société des Produits de France

B.P. 3243 - 03106 MONTLUÇON Cedex

Tél. 04 70 28 80 88 - Fax 04 70 28 84 37

USINE & SIEGE SOCIAL : Route de Paris - SAINT VICTOR (Allier)

CARREL NET

Nettoyant décapant très puissant.

| <u>Propriétés</u> | <u>Mode d'emploi</u> |
|---|--|
| <p>Extrait les graisses, les huiles, les suies et la laitance du ciment.</p> <p>Décape, dissout et neutralise les barbotines. Élimine les dépôts organiques et végétaux.</p> <p>Détartre les carrelages en piscines et bassins. Décape les métaux rouillés avant la mise en peinture.</p> <p>Neutralise l'alcalinité du ciment.</p> <p>Ne dégage aucune vapeur toxique.</p> | <p>Carrelages et peintures sols :</p> <p>Éliminer à la raclette les agglomérats. Mouiller la surface à décaper.</p> <p>Diluer 1 l dans 2 à 15 l d'eau, selon le degré de salissure.</p> <p>Laisser agir 5 à 10 minutes. Rincer abondamment. Entretenir au SUZA PLUS ou ANTI-POUSSIÈRE.</p> <p>Ciment :</p> <p>Éliminer à la raclette les agglomérats.</p> <p>Diluer 1 l dans 5 l d'eau sur ciment neuf ; 1 l pour 3 l d'eau ou même pur sur ciment très gras ou patiné.</p> <p>Appliquer. Brosser. Laisser agir ½ heure. Rincer soigneusement.</p> <p>Meilleurs résultats obtenus avec de l'eau chaude.</p> |

| <u>Précautions d'emploi</u> | <u>Caractéristiques techniques</u> |
|---|--|
| <p>Ne pas appliquer sur marbres, matériaux calcaires et granitos.</p> <p>CARREL NET étant un produit puissant, diluer la concentration de produit en fonction de la porosité du carrelage.</p> <p>Bien rincer les carrelages dans les temps indiqués.</p> <p>Éviter les projections dans les yeux ou les blessures ouvertes.</p> | <p>A base d'acide phosphorique.</p> <p>Conforme à l'arrêté du 27/10/75 modifié et complété par l'arrêté du 15 juin 1993 relatif aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires.</p> <p>Fiche de données de sécurité disponible sur : www.produits-de-france.fr ou sur simple demande.</p> |

